



## Qu'est-ce qui va changer pour mes équipes et moi-même ?

### Une gestion administrative simplifiée :

- ✓ Le temps de travail est enregistré sur Mobilic en temps réel : **moins d'erreurs, finie la double saisie**
- ✓ Des données sociales accessibles en temps réel : **la gestion de mes équipes est facilitée**
- ✓ **Des données facilement téléchargeables**

### Un outil adapté aux contraintes du métier :

- ✓ **Simple d'utilisation**, il s'approche du fonctionnement du tachygraphe
- ✓ Si vous possédez **plusieurs établissements**, vous pouvez tous les inscrire sur votre compte gestionnaire **tout en les gérant de manière distincte**
- ✓ **Plusieurs modes optionnels sont disponibles** pour que vous puissiez adapter Mobilic aux besoins de votre entreprise (mode équipe, saisie du kilométrage, saisie des frais...)
- ✓ Mobilic fonctionne également **hors ligne**

## Je veux commencer à utiliser Mobilic : comment faire ?

➡ Rendez-vous sur le site <https://mobilic.beta.gouv.fr>



Pour que vos salariés puissent démarrer sur Mobilic, vous devez au préalable :

- 1 Créer votre compte Mobilic
- 2 Rattacher votre entreprise
- 3 Inviter vos collaborateurs à rejoindre votre entreprise sur Mobilic

Une question, **contactez-nous** : [mobilic@beta.gouv.fr](mailto:mobilic@beta.gouv.fr)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :   